

17 juin 2002

02.340

Question Jean Walder**Séparation des pouvoirs
Collaboration et soutien de l'Etat en faveur de l'instruction judiciaire**

La lecture attentive de deux articles de presse récents qui concernent le juge d'instruction économique, en marge des réélections judiciaires de mai dernier, nous amène à poser les questions suivantes:

- Le Conseil d'Etat est-il au courant d'éventuelles démarches entreprises tendant à amener le Grand Conseil à ne pas réélire le juge d'instruction? Si oui, d'où venaient-elles et sur quoi se basaient-elles?
- Le juge semble émettre des critiques graves sur l'efficacité de certains services de l'Etat avec lesquels il est amené à travailler quotidiennement. Base-t-il ses accusations sur des éléments concrets dont le Conseil d'Etat a pu prendre connaissance? Si oui, que pense faire le Conseil d'Etat pour remédier aux carences mises en évidence?
- Selon la question du député Michel Bise 02.336, le juge D. fait état de dysfonctionnements institutionnels. S'ils existent, de quelle nature sont-ils? Sont-ils uniquement d'ordre institutionnel ou portent-ils aussi sur des problèmes de gestion, de fonctionnement, voire, plus graves, de séparation des pouvoirs?

Cosignataire: B. Matthey.